COTISATIONS 2020-2021

Le Conseil d'administration, par résolution unanime portant numéro 2021-05-16-RES-01, recommande que l'Assemblée générale adopte la proposition concernant les cotisations suivante :

- 75 \$ par membre de moins de 17 ans (donc les jeunes des branches bleue, jaune et verte) ;
- 25 \$ par membre de moins de 17 ans (donc les jeunes des branches bleue, jaune et verte) recensé après le 1er avril de l'année suivante ;
- 25 \$par membre de moins de 17 ans d'une unité en fondation.
- 25 \$ par membre de 17 ans et plus qui n'a pas complété au moins un brevet de compétence de niveau 1 (B.C. 1) **OU** qui accumule moins d'un an de service. Le tout en date du 15 septembre de l'année en cours ;
- 1 \$ par membre de 17 ans et plus qui a complété au moins un brevet de compétence de niveau 1 (B.C. 1) **ET** qui accumule au moins un an de service. Le tout en date du 15 septembre de l'année en cours ;
- 25 \$ par comité de parents.